

ni e s^{te} Nicolas Waer Ca^{te} s^{te} 91

nicol^e Nicolas Waes cat^e 13 91
Derwilghen. *Albert Cornu*
Joseph Marie
Sold^e M. 11. 1^e del. 1/2 1^e del. 1/2 *1^e del. 1/2* *M. 25895*

Sold^r M. H. 8^e de l'14 ~~Fath (M)~~ J M^e 55295
+ 1-11 14 v. Ekourout (L+B).

2 Chourout ham Warande (liste com^{te})
 2 cin^{te} M^{te} de Chourout, esle et re's (P.R. 130 cl. II)
 au cin^{te} de regrou p^{nt} de Romsappelle. t^{te} 439 (cl. I.)

21. E. 10435 du 28th 10th 18th dem. transf. à Transcappelle.
 p. qu'il repose auprès de son père Eberdore.

Mar. 161°/54.368 du 28.12.21: Cops Vera transf. à Rouesp.

W^{te} Verwilligen du 11-3-22: dmd transf i Ramsappele

SE. 28635 le 25-11-22 au Cdt Frz à la suite d'une dmd.
de M^r Herwigshen député perman^t à St Nicolas (Mos)
il a été décidé que le corps de son fils Joseph ^{de Thourout} serait
exh^é lors du regroupem^t d^e ce c^u d^e Thourout au c^u m^e
de Bamscaffelle p^r reposer à côté de son frère Théodore
actuellement au c^u c^t de Bamscaffelle. H. B. 1546 a constaté
que ce dern^r n^e peut être identifié si l'identification ne
réussit pas, des mesures seront prises p^r X au c^u m^e de
Bamscaffelle le corps du frère Joseph venant de Thourout
entre les corps des 2 m^{es} inconnus X le plus près de l'endroit
où le frère Théodore était supposé X.

S.F. 28636 le 25-11-22 au Cdt Lt. même lettre qu'au Cdt Lt. Dem de se mettre en rapp avec ce dern^r

M^r A. Krwilghen Député permanent à St-Nicolas (May)
le 13.6.23 rapp. lettre du 11.3.23 et dem. corr. de date de
transf. d'le nouveau c^{orps} du corps de son fils. (B.F.)

S.F. 2832 le 15.6.23 au S^t T. transm. en communicat^{on}
lettre de M^r A. Krwilghen, avec prière de faire corr. vers
quelle date se fera le regroupem^{ent} à Chourout (ma
note n^o S.F. 28636 du 25.11.22.)

S^t T. n^o 125 le 19.6.1923 transm. en rel^{evé} lettre de
M^r A. Krwilghen - se concernant des t^{er}res situées
à Chourout se fera d'le cour^{ant} du mois de
sept^{embre} prochain et ne perdra pas de une note
note n^o S.F. 28636 du 25.11.22. (B.F.)

S.F. 2299 le 23.6.23 au Cdt S^t T. dem. à tenir en rde qu'il
y a lieu d'aviser au préalable M^r Krwilghen de la date
exacte à laquelle se fera le transf. à Ramscaffelle du
corps de son fils Josph. à Chourout afin qu'il puisse y assister.

S.F. 2300 le 23.6.23 à M^r A. Krwilghen L'ex^{hib} des corps X à
Chourout se fera d'le cour^{ant} du mois de sept^{embre} prochain.
Le corps de son fils Josph. sera donc ex^{hib} à cette époque et transf.
au c^{orps} m^{ort} de Ramscaffelle p^{our} reposer à côté de son frère Théodore.
Sera avisé de la date exacte de ce transf.

M^r Krwilghen Alph. Député permanent St-Nicolas
Maes le 31.7.23 accus. receipt de notre lettre du
23.6.23 n^o S.F. 2300 et remercie (B.F.)

2
Zervilghen, Albert Cornille
Joseph Marie
n° 55295.

§ 2644-31-723- Q^{te} P^{te} - manomet copie.
Lettre n° § 2643 (voir fiche Zervilghen Théodore
dem. avoir aussitôt que possible le Q^{te} du
P^{te} de la date à laquelle s'ex. du corps
à Chommet aura lieu.

P^{te} n° 1582 du 20 9 23. enc. P^{te} et emb. en
double n° R. 216. (B.C.)

